



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 60846

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui communiquer le nombre d'affaires en instance devant les juridictions pénales des Alpes-Maritimes.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'en 2000, les parquets du département des Alpes-Maritimes ont reçu 117 582 procédures et traité, au cours de la même période, 108 596 procédures. La part des procédures traitées s'élève donc à 92 %, ce qui est conforme au taux dégagé au plan national qui est de l'ordre de 91,5 %. S'agissant de l'année 2001, les données connues portent sur le premier semestre de l'année et sont parcellaires dans le sens où ne sont recensées que les seules affaires reçues et les seules poursuites. Les réponses pénales d'une autre nature que sont les mesures alternatives ne sont pas disponibles à cette période de l'année. Il n'est donc pas possible de dégager un taux d'affaires traitées comme pour une année complète. Néanmoins, ces données montrent une tendance nette à la hausse tant pour les affaires reçues qui passent de 61 000 à 68 000 (+ 11 %) que pour les poursuites qui passent de 3 775 à 4 554 (+ 21 %).

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60846

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2780

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6808